

Demande de rattachement à MGEN des enfants de 16 à 20 ans en tant qu'assurés

- **Vous avez entre 16 et 20 ans**
- **Vous n'avez jamais été affilié-e au titre d'une activité professionnelle**
- **Vous n'avez jamais été affilié-e au régime étudiant**
- **Et au moins l'un de vos parents est géré par MGEN au titre de son assurance maladie obligatoire**

MGEN est habilitée à devenir votre centre gestionnaire de Sécurité sociale pour la prise en charge de vos frais de santé, **si vous résidez en France de manière stable et régulière**

- Afin d'effectuer une demande de rattachement à MGEN pour la gestion de votre assurance maladie obligatoire, il convient de compléter le présent formulaire et de nous le retourner accompagné des justificatifs demandés dans la notice jointe.
- Les centres MGEN vous accompagnent dans cette démarche
- N'hésitez pas à nous contacter pour prendre un RDV avec un conseiller MGEN

Toutes nos coordonnées sur mgen.fr



Notice formulaire demande de rattachement à MGEN des enfants de 16 à 20 ans en tant qu'assurés
Liste des pièces à fournir

Dans tous les cas																	
	Joindre les pièces demandées ci-dessous :																
☞ Pour justifier de votre identité (quelle que soit votre nationalité)	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie lisible et <u>en cours de validité</u> d'une pièce d'identité ^(1, voir page suivante) : votre carte d'identité (recto/verso), passeport, titre de séjour (carte de séjour, carte de séjour temporaire, carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien...) 																
☞ Pour percevoir le remboursement des frais de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Un relevé d'identité bancaire précisant le code IBAN (identifiant international de compte) à votre nom 																
☞ Pour justifier de votre lien familial avec le parent géré par MGEN (Uniquement pour les personnes non gérées RO par MGEN auparavant)	<p>Selon la situation par rapport à l'assuré-e géré-e RO par MGEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enfant dont la filiation y compris adoptive est légalement établie : une photocopie lisible du livret de famille mis à jour ou, à défaut, de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant • Enfant recueilli : pièce justifiant de la qualité d'enfant recueilli • Enfant sous tutelle : photocopie du document attestant de la qualité du tuteur 																
	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>1^{er} cas : Vous êtes déjà affilié à un régime de Sécurité sociale en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>2^{ème} cas : Vous n'avez jamais été affilié à un régime de sécurité sociale en France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France DEPUIS PLUS DE 3 MOIS** </td> </tr> </table> <p><i>*Exemples de pièces : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie ou de téléphone successives, factures d'hôtellerie, certificat d'hébergement établi par un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.</i></p> <p><i>L'avis d'imposition sur le revenu justifie de la résidence stable pour une personne déjà affiliée, il n'est pas un justificatif de résidence pour une première affiliation</i></p> <p><i>Si vous êtes hébergé-e par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé-e, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies</i></p> <p>** LE DELAI DE 3 MOIS n'est pas requis sous réserve de fournir la pièce justifiant de l'une des situations ci-dessous :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes inscrites dans un établissement scolaire ne relevant pas du statut étudiant, et personnes venant en France effectuer un stage dans le cadre d'accords de coopération culturelle, technique et scientifique </td> <td>Certificat de scolarité de l'année en cours ou attestation ou convention de stage</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de certaines prestations : <ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, complément familial, allocation de logement, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation journalière de présence parentale ; - Allocations aux personnes âgées : allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité ; - Allocation de logement sociale et aide personnalisée au logement ; - Prestations d'aide sociale, revenu de solidarité active </td> <td>Pièce justifiant de la perception de ces prestations</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Regroupement familial </td> <td>Attestation de dépôt d'une demande de regroupement familial</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'asile (y compris les procédures dites Dublin) </td> <td>Attestation de demande d'asile</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes reconnues réfugiées </td> <td>Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié »</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire </td> <td>Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire »</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires internationaux à l'étranger (VIE) </td> <td>Contrat de volontariat.</td> </tr> </tbody> </table>	<p>1^{er} cas : Vous êtes déjà affilié à un régime de Sécurité sociale en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France 	<p>2^{ème} cas : Vous n'avez jamais été affilié à un régime de sécurité sociale en France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France DEPUIS PLUS DE 3 MOIS** 	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes inscrites dans un établissement scolaire ne relevant pas du statut étudiant, et personnes venant en France effectuer un stage dans le cadre d'accords de coopération culturelle, technique et scientifique 	Certificat de scolarité de l'année en cours ou attestation ou convention de stage	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de certaines prestations : <ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, complément familial, allocation de logement, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation journalière de présence parentale ; - Allocations aux personnes âgées : allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité ; - Allocation de logement sociale et aide personnalisée au logement ; - Prestations d'aide sociale, revenu de solidarité active 	Pièce justifiant de la perception de ces prestations	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement familial 	Attestation de dépôt d'une demande de regroupement familial	<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'asile (y compris les procédures dites Dublin) 	Attestation de demande d'asile	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes reconnues réfugiées 	Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié »	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire 	Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire »	<ul style="list-style-type: none"> • Volontaires internationaux à l'étranger (VIE) 	Contrat de volontariat.
<p>1^{er} cas : Vous êtes déjà affilié à un régime de Sécurité sociale en France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France 	<p>2^{ème} cas : Vous n'avez jamais été affilié à un régime de sécurité sociale en France.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce* justifiant que vous résidez en France DEPUIS PLUS DE 3 MOIS** 																
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes inscrites dans un établissement scolaire ne relevant pas du statut étudiant, et personnes venant en France effectuer un stage dans le cadre d'accords de coopération culturelle, technique et scientifique 	Certificat de scolarité de l'année en cours ou attestation ou convention de stage																
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de certaines prestations : <ul style="list-style-type: none"> - Prestation d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, complément familial, allocation de logement, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation journalière de présence parentale ; - Allocations aux personnes âgées : allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation supplémentaire d'invalidité ; - Allocation de logement sociale et aide personnalisée au logement ; - Prestations d'aide sociale, revenu de solidarité active 	Pièce justifiant de la perception de ces prestations																
<ul style="list-style-type: none"> • Regroupement familial 	Attestation de dépôt d'une demande de regroupement familial																
<ul style="list-style-type: none"> • Demandeurs d'asile (y compris les procédures dites Dublin) 	Attestation de demande d'asile																
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes reconnues réfugiées 	Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « reconnu réfugié »																
<ul style="list-style-type: none"> • Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire 	Récépissé de demande de titre de séjour valant autorisation de séjour portant la mention « a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire »																
<ul style="list-style-type: none"> • Volontaires internationaux à l'étranger (VIE) 	Contrat de volontariat.																
☞ Pour justifier de la stabilité de votre résidence en France (En métropole, en Guyane, en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy et à Saint Martin)																	

Selon votre situation	
	Selon votre situation, joindre les pièces demandées ci-dessous :
☞ Si vous êtes ressortissant-e d'un Etat hors EEE/Suisse ⁽²⁾	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour : titre de séjour en cours de validité, récépissé de votre demande de titre, convocation ou rendez-vous en préfecture,...
☞ Vous n'avez pas de numéro de sécurité sociale et vous êtes né-e à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie intégrale⁽¹⁾ de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce établie par un consulat (Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible). (Le cas échéant, une pièce supplémentaire pourra vous être réclamée si les données sont discordantes entre la pièce d'état civil et le document d'identité)
☞ Vous bénéficiez de la CMU complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de votre attestation CMU Complémentaire
☞ Vous bénéficiez de l'ACS	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de votre attestation
☞ Vous bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur	<ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de notification de votre éventuelle exonération du ticket modérateur
☞ Vous avez des enfants à charge	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rattacher vos enfants mineurs en tant qu'ayant droit à votre dossier compléter le formulaire « Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux deux parents assurés – Formulaire S3705 » Ce formulaire est téléchargeable sur le site www.mgen.fr rubrique <i>Vous êtes assuré-e social-e > Documents téléchargeable</i>

(1) *A noter : Les pièces d'état civil en langue étrangère doivent s'accompagner d'une traduction faite par un traducteur assermenté figurant sur la liste des experts judiciaires établie par les tribunaux de grande instance, les cours d'appel et la Cour de cassation français ou par le consulat ou l'ambassade de France dans le pays étranger où l'acte a été dressé ou par le consulat ou l'ambassade en France du pays où l'acte a été dressé ou par le CLEISS et bénéficié de la légalisation et/ou de l'apostille, le cas échéant. Pour l'Alsace Moselle, la traduction peut être effectuée par les interprètes et traducteurs jurés prévus par la loi locale du 1er juin 1978.*

(2) *Liste des pays de l'Espace économique européen (EEE)/Suisse : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse*